



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°9-avis-projet-ferme-solaire-lieu-dit Pateron

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

La société REDEN porte un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Pateron à Boé. Ce projet se situe le long de la voie ferrée, en limite de la commune de Lafox à environ 400 mètres de la Garonne en rive droite, sur une ancienne carrière de graves qui a fait l'objet d'un arrêté datant du 7 juin 1995. La carrière a été exploitée jusqu'en 2005.

Le maître d'ouvrage est RD PROJET 4, société spécifiquement créée pour le projet photovoltaïque de Boé et filiale directe du groupe REDEN.

Les équipes de REDEN sont basées entre son siège social à Roquefort (47) et Toulouse (31).

L'objectif du projet de parc photovoltaïque au sol de Boé est de produire de l'électricité renouvelable. La centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 3.78 MWc s'étendra sur une surface clôturée de 5.52 ha.

Les panneaux reposeront sur des structures mobiles (trackers) équipées d'une motorisation leur permettant de suivre la course du soleil pour optimiser leur exposition et donc le productible de la centrale.

La centrale sera équipée de 6 408 modules photovoltaïques bifaciaux de la société REDEN industries, avec une puissance de 590 MWc, 1 poste de transformation et de livraison et 18 onduleurs. Elle permettra la production de 5 236 MWh par an, ce qui représente la consommation d'environ 2 584 habitants.

Cette production équivaut à l'évitement du relargage de 188 tonnes de CO2 dans l'atmosphère par an, soit 7 520 tonnes sur 40 ans.

Les structures seront maintenues avec des fondations type pieux lestés (longrines béton). Cette méthode est privilégiée dans le cadre de terrains pollués ou dégradés non propices aux fondations ancrées dans le sol.

Le chantier de construction du parc photovoltaïque se déroulera en plusieurs étapes réparties sur une durée d'environ 7 mois.

L'accès au site s'effectuera par le chemin de Canonges accessible depuis la RD 813 et RD 443.

La centrale a une durée de vie programmée de 40 ans. Passée la période d'exploitation, elle sera démantelée conformément au bail emphytéotique signé avec les propriétaires des terrains, avec pour objectif leur remise en état.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur la demande de permis de construire n°04703122A0026 déposée par la SASAU RD Projet 4 pour la création d'une centrale photovoltaïque à Boé.

II - Considérants et références juridiques

Considérant l'évaluation environnementale réalisée au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement,

Vu l'avis du comité technique EnR 47 du 19 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote : Monsieur GAMBART René

DONNER : un avis favorable à la création et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Pateron à Boé sous la référence de permis de construire n°04703122A0026 déposé par la SASAU RD Projet 4.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-
RODRIGUEZ

Mme Pascale Luguët